

Mise à Jour

JANVIER 2025

Principe

La loi relative à la croissance et à la transformation des entreprises, dite loi Pacte, votée définitivement le 11 avril 2018, réforme le calcul des seuils d'effectifs. **L'effectif Sécurité sociale devient la référence.**

Les dispositifs concernés :

- FNAL,
- Le Forfait social,
- La Réduction Générale,
- La déduction forfaitaire de cotisations patronales sur les heures supp.,
- La tarification AT,
- La participation construction, le versement transport.

À compter du 1^{er} janvier 2020, l'effectif salarié annuel de l'employeur, **tous établissements confondus**, correspondra à la moyenne du nombre de personnes employées au cours de chacun des mois de l'année civile précédente (CSS art. L.130-1),

Cet effectif détermine certains taux de cotisation à appliquer en 2025

Il convient de disposer d'une version au minimum du 08 janvier 2024

Calcul de l'effectif

Ce calcul d'effectif est à faire après la clôture de paie de décembre.

Pour permettre de tenir compte des salariés permanents et intérimaires (même établissement), ce décompte est à faire à partir de **BANCO**.

L'article R. 130-1 CSS définit les modalités de calcul des effectifs d'une ETT :

- Il est tenu compte des salariés permanents et des salariés qui, au cours de la période, ont été liés à cette entreprise par des contrats de mission,
- Tous les salariés intérimaires en contrat de mission sont comptabilisés prorata temporis au cours de l'année de calcul, au même titre que les autres salariés,
- Il convient de comptabiliser tous les jours couverts par un contrat de travail et non les seuls jours travaillés. Les salariés intérimaires en CDII sont comptabilisés dans l'effectif de l'ETT comme tout salarié en CDI,
- Pour le calcul de cette moyenne, il n'y a pas lieu de tenir compte des mois où aucun salarié n'est employé.

Pour effectuer ce décompte

Dans **BANCO**

Annuel ... Tableau des effectifs

Les valeurs à retenir :

Indiquer en année : **2024**

- Sélectionner dans la liste des tableaux prédéfinis : **Effectif URSSAF 2020**

- Conditions :

. Effectif en équivalent temps plein
... Selon jours de présence (calendaire)

. Salariés présents dans le mois

. Exclure les contrats Apprentis et Contrat de Professionnalisation

. Exclure les mandataires sociaux.

CAS PARTICULIERS : Calcul de l'effectif Multi dossiers.

Si vous avez plusieurs établissements (SIRET) pour la même entreprise (SIREN), le calcul de l'effectif est à faire en regroupant les dossiers.

Dans la case « **Dossier** » : Sélectionner « **Une autre sélection...** »

Et cocher les dossiers à regrouper (même SIREN)

Puis cliquer sur

Le programme affiche le tableau suivant :

Effectif global		avr. 23	Mai 2023	Juin 2023	Juil. 2023	Août. 2023	Sep. 2023	Oct. 2023	Nov. 2023	Déc. 2023	Moy. ann.
Salariés et contrats											
∑	TOTAL	99	28,97	34,32	33,32	27,00	29,16	21,68	21,85	5,19	25,01
∑	- Dont hommes	25	26,03	30,78	28,35	24,01	26,39	19,90	20,54	4,19	22,48
∑	- Dont femmes	74	2,94	3,54	4,97	2,99	2,77	1,78	1,31	1,00	2,53
	ABDURAHMA Osman (1000)				0,26	0,93	0,97	0,97	1,00		0,83
	ABDURAHMA Osman (1000)								0,27		0,27
	ABDURAHMA Osman (1000)										0,43

L'effectif obtenu déterminera certains taux de cotisations à appliquer sur l'année 2025.

**LES MODIFICATIONS DE TAUX SERONT À FAIRE DANS L'ENSEMBLE DE VOS DOSSIERS (PERMANENT + INTÉRIMAIRE)
APRÈS LA CLÔTURE DE DÉCEMBRE POUR UNE APPLICATION À PARTIR DES PAIES DE JANVIER 2025.**

Attention : Vérifier si application d'un dispositif de neutralisation de l'effet de seuil (loi Pacte)

Contrôle des rubriques de paie

Contrôle des rubriques de paie

Dans **BANCO**

Fichiers ... Rubriques générales

1) FNAL

- Pour un effectif de - 50 salariés (base TA = brut plafonné au taux de 0.10%)

B	Base	E	%	Taux	E	Σ	Résultat	R
	TA			RG	0,100			

- Pour un effectif de + 50 salariés (Base Brut au taux de 0.50%)

B	Base	E	%	Taux	E	Σ	Résultat	R
				RG	0,500			

2) Taxe Construction : Pour un effectif de + 50 salariés

Amoire des rubriques générales

Rubrique : CONST

Type Rubrique : <Aucune sélecti...>

N° Intitulé

TAXE CIL CONSTRU...

Banco - Rubriques générales

TAXE CIL CONSTRUCTION (Retenue)

Détail Complément Rub. Perso

Description

Intitulé : TAXE CIL CONSTRUCTION

Type : Montant Texte Cond. Assiette
 Texte Dates

Sens : Payer Retenir

Usage : Permanent Exceptionnel Supprimé

Mois de paye en cours
Janvier 2020

Formule de calcul

B	Base	E	%	Taux	E	Σ	Résultat	R
	BR			RG			0,450	

3) Forfait social sur prévoyance : pour un effectif de + 11 salariés

Amoire des rubriques générales

Rubrique : FORFAIT SOC

Type Rubrique : <Aucune sélecti...>

N° Intitulé

Base forfait social
Forfait social type 479
Forfait Social 4%
FORFAIT SOCIAL SU...

Banco - Rubriques générales

FORFAIT SOCIAL SUR PREVOYANCE (Retenue)

Détail Complément Rub. Perso

Description

Intitulé : FORFAIT SOCIAL SUR PREVOYANCE

Type : Montant Texte Cond. Assiette
 Texte Dates

Sens : Payer Retenir

Usage : Permanent Exceptionnel Supprimé

Mois de paye en cours
Janvier 2020

Formule de calcul

B	Base	E	%	Taux	E	Σ	Résultat	R
				RG			8,000	

4) Exo. Pat. URSSAF sur HS

- Pour un effectif de - 20 salariés.

Rubrique : EXO

Type Rubrique : <Aucune sélecti...>

N° Intitulé

18*1 Prime Partage Valeur (Non ...
3 Exonération URSSAF (HS)/...
3 Exo. Pat. URSSAF <250 sal...
30 Exo. Pat. URSSAF <20...
50.3 Prime Partage Valeur (Exo)

3088 - Exo.Pat. URSSAF <20 sal. (HS) (Retenue)

Détail Complément Rub. Perso

Description

Intitulé : Exo.Pat. URSSAF <20 sal. (HS)

Type : Montant Texte Cond. Assiette
 Texte Dates

Sens : Payer Retenir

Usage : Permanent Exceptionnel Supprimé

Mois de paye en cours
Janvier 2023

Formule de calcul

B	Base	E	%	Taux	E	Σ	Résultat	R
	CM	10%		RG			150,000	

- Pour un effectif de - 250 salariés

Rubrique : EXO

Type Rubrique : <Aucune sélecti...>

N° Intitulé

1 Prime Partage Valeur (Non ...
3 Exonération URSSAF (HS)/...
3 Exo. Pat. URSSAF <25...
3 Exo. Pat. URSSAF <20 sal. ...
5 Prime Partage Valeur (Exo)

3083 - Exo.Pat. URSSAF <250 sal. (HS) (Retenue)

Détail Complément Rub. Perso

Description

Intitulé : Exo.Pat. URSSAF <250 sal. (HS)

Type : Montant Texte Cond. Assiette
 Texte Dates

Sens : Payer Retenir

Usage : Permanent Exceptionnel Supprimé

Mois de paye en cours
Janvier 2023

Formule de calcul

B	Base	E	%	Taux	E	Σ	Résultat	R
	CM	10%		RG			50,000	

Note : Pas d'exonération pour les entreprises de + de 250 salariés.

Dans **BANCO**

Fichiers ... Configuration générale ... Allègement Réduction générale

Type d'information

- Configuration de la paie
 - CDI Intérim
 - Apprentis Intérim
 - Professionalisation Intérim
 - Absences
 - Concés payés
 - Allègements - Réduction Générale**

Détail

Autres options...

Eléments de calcul de la Réduction Générale

Taux de Cotisation Patronale à appliquer

Réd. Générale : 28.290 %

Dont Retraite : 6.010 %

Chomage : 4.050 %

La réduction Pôle Emploi ne sera active qu'à partir du mois Oct. 2019 sauf pour certains contrats.

Le taux indiqué est de **27,89 %** (- 50 salariés) ou **28,29 %** (+ 50 salariés).

Taux de Cotisation Patronale

Réd. Générale : 28.290 %

Dont Retraite : 6.010 %

Chomage : 4.050 %

27.89 % ou 28.29 = Part URSSAF + AGIRC/ARRCO
Dont 6.01% AGIRC/ARRCO

4.05 % Part Pôle emploi
31.94 % ou 32.34 % de réduction générale totale

Fichiers ... Configuration Générale ... Heures défiscalisées/Exo Urssaf

Effectif pour le calcul Part Patronale

- Moins de 20 salariés
- Moins de 250 salariés
- Plus de 250 salariés**

Cocher l'effectif pour la déclaration de l'exonération patronale des heures supplémentaires en DSN.

DSN ... Configuration de la DSN ... Information DSN

Effectifs (Fnal + de 20 salariés et forfait social + de 9 salariés)

- Effectif de plus de 50 salariés (FNAL après 2020)
- Effectif de plus de 20 salariés (FNAL avant 2020)
- Effectif de plus de 11 salariés (Forfait social) -> 1ère année d'assujettiss. : (Dispense pendant 3 ans si dépassement de l'effectif en 2016, 2017 ou 2018)

FNAL : 1ère année d'assujettiss. : (Indiquez l'année à partir de laquelle vous êtes assujettis à la cotisation FNAL + de 50 salariés. Cette année et les deux années suivantes, vous êtes dispensés de la contribution, la 4ème année vous êtes soumis avec un taux de 0,20 %, la cinquième au taux de 0,30 % et la sixième année au taux de 0,40 %).

Données fiscales : assujettissement

- Assujettis à la taxe d'apprentissage
- Assujettis à la participation à la formation professionnelle continue
- Assujettis à la participation de l'employeur à l'effort de construction (PEEC)
- Assujettis à la taxe sur salaire
- Assujettis à la contribution supplémentaire à la taxe d'apprentissage
- Assujettis à la contribution au financement du CPF - CDD
- Exonération de la part principale de la Taxe d'apprentis. (Apprentis)

DSN ... Configuration de la DSN ... Cumul et rubriques particulières URSSAF - Taxe Apprentissage/Formation

Cotisations Contribution à la Formation Professionnelle (CFP)

Cotisations Financement Compte Personnel de Formation des salariés en CDD (CPF-CDD)

Type d'entreprise : (le type d'entreprise permet de déterminer le type de personnel URSSAF à utiliser)

- Entreprise < 11 Salariés
- Entreprise >= 11 Salariés**

Cocher l'effectif pour application du taux de Taxe Formation en DSN.

CETTE CONFIGURATION EST À CONTRÔLER ET À FAIRE VALIDER PAR VOTRE COMPTABLE.

Cas particulier :

Pour le FNAL et le Forfait Social, en cas de franchissement du seuil, indiquer l'année pour faire apparaître l'exonération à appliquer dans l'année.

Puis en fonction, ajuster le taux de cotisation sur la rubrique de cotisation FNAL et application de la rubrique de Forfait Social.

Exemple :

Franchissement après la loi Pacte :

FNAL : 1ère année d'assujettiss. :	<input type="text" value="2020"/>	(Indiquez l'année à partir de laquelle vous êtes assujettis à la cotisation FNAL + de 50 salariés. Les 5 premières années, vous êtes dispensés de la contribution à 0,50 % et bénéficiez du taux à 0,10 %)
Franchissement à la baisse :	<input type="text"/>	
2020 à 2024 au taux de 0,10, à partir de 2025 au taux de 0,50 %		

Années fiscales : assujettissement